



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE EULALIE DE CERNON

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 5 juin à 18 heures 30 minutes.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Thierry CADENET, Maire.

Etaient présents : M. Thierry CADENET, M. Yoann FORESTIER, M. Victorien GENIEZ, Mme Célia GLANDIERES, M. Pierre LOGEAY, M. Maxime NUCCIO.

Absents ayant donné procuration : Mme Hélène CROLY-LABOURDETTE à M. Victorien GENIEZ, Mme Émilie HÉRAIL à M. Thierry CADENET, Mme Pascale POUGET à M. Maxime NUCCIO et M. Philippe VIALA à M. Yoann FORESTIER.

Absente excusée : Mme Brigitte CROS.

Secrétaire de séance : Mme Célia GLANDIERES a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombres de conseillers en exercice : 11 - Présents : 6 - Votants : 10.

OBJET : Désignation d'un délégué à la SCIC Sud Energia - N°52/2026.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-22,

Vu les statuts de la SCIC SAS SUD ENERGIA, créée en 2020, ayant pour objet de promouvoir, développer et financer des projets de production d'énergies renouvelables et d'accompagner la maîtrise des consommations d'énergie prioritairement sur le territoire du Sud-Aveyron,

Considérant l'intérêt pour la commune de participer activement aux actions de la SCIC SUD ENERGIA,

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la commune pour siéger au sein de ses instances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de désigner M. Thierry CADENET, en qualité de représentant de la commune au sein de la SCIC SUD ENERGIA.

Le mandat de ce représentant prendra effet à compter de la notification de la présente délibération et se poursuivra jusqu'à la fin du mandat municipal, sauf décision contraire du Conseil municipal.

Monsieur le Maire est chargé de notifier la présente délibération à la SCIC SUD ENERGIA et d'accomplir toutes formalités nécessaires.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents

Le Maire,
Acte dématérialisé
Thierry CADENET

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 08/06/2026
- et la publication ou notification le 08/06/2026

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.